



Réunion Conseil Municipal

Jeudi 5 Octobre 2017

Compte Rendu de Séance

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : **Jean-Luc VERNEREY**

Le Président donne lecture du dernier compte-rendu de séance en date du 4 Mai 2017.

Ordre du jour

I Situation et bilan des activités communales

INVESTISSEMENT : Pour 2017 : sur proposition du Maire

- Réfection voie communale « chemin de Plenise »
Travaux réalisés en Mai-Juin par l'entreprise retenue, à savoir :
 - ✓ Sté STD COLAS EST = 28 445.50 € HT soit 34 134.80 € TTC (Sub= 7 111.00 €).Le Maire rend compte :

A la réception des travaux réalisés, une réserve a été posée quant à la possibilité d'inondation du garage de Monsieur GARNERET Jean-Claude. Suite à des précipitations orageuses importantes en juillet, il a été constaté qu'effectivement un débordement des eaux de ruissellement s'écoulait vers le garage situé en contrebas. Des travaux complémentaires ont été demandés à l'entreprise consistant à la pose de bordures de type T2. Ces bordures canalisent l'eau de pluie et l'envoie dans le pré. Coût supplémentaire = 1 740.00 €

Le coût total des travaux s'élève alors à 35 874.80 € TTC.

Le Président donne connaissance du courrier Préfectoral du 20/09, par lequel, Mr le Préfet nous informe que l'enveloppe 2017 concernant la DETR, d'un montant de 11 313 667 €, n'a pas permis de financer tous les projets déposés par les collectivités. Notre dossier sera donc étudié au cours de l'année 2018.

- Aménagement d'un sanitaire adapté au handicap : l'entreprise « ANGONIN » a été retenue pour effectuer ces travaux pour un montant estimatif de 1 881.42 € TTC.
Ces travaux ont finalement été réalisés en partie par nous-même, ce qui réduit la dépense initiale.
- Sécurisation entrée village : Le cabinet géomètre « COQUARD » est intervenu pour délimiter et éventuellement border la parcelle de Mr TROUILLOT Jacky, aux fins de supprimer la haie de thuyas et aménager un trottoir en lieu et place de cette haie. Après relevé des coordonnées cadastrales, il s'avère qu'il n'est pas nécessaire de modifier ces données.
- Restes à réalisés : L'angle du mur du réservoir. La couverture du mur. L'extension du stationnement pour handicapé et le bas des marches d'escalier de l'accès Mairie. Le Maire relancera Mr RIBEIRO, afin de réaliser ces travaux sur cet exercice comme prévu initialement.
- Opération « Rebouchage de trous ». Celle-ci sera effectuée en dernière semaine d'Octobre.

II – Délibération diverses

Le Maire présente et soumet aux voix, 2 délibérations concernant la gestion de la forêt communale, à savoir : L'Affouage sur pied et l'Assiette, la dévolution et la destination des coupes 2018.

Avis du Conseil : Pour = 11

Contre = 0

Abstention = 0

Dans le cadre d'une meilleure connaissance de notre forêt communale et de sa gestion, notre agent ONF, propose un moment d'échanges sur le terrain avec l'ensemble du Conseil Municipal. Les conseillers demandent au président de caler une date en 2^{ème} quinzaine de Novembre prochain.

Au niveau Communautaire, le Maire soumet aux voix, le rapport de la CLECT. Il rappelle brièvement le rôle de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

« La CLECT doit remettre dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert (soit au plus tard le 30/09/2017) un rapport évaluant le coût net des charges transférées.

Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission (soit avant le 30/12/2017). Le Maire fait circuler ce rapport aux conseillers présents. Dans le souci de mieux appréhender le contenu de ce rapport, chacun des conseillers a été destinataire d'une copie de celui-ci.

Avis du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

Pour terminer le Maire expose :

La commune de BOUCLANS a quitté la « Communauté de Communes Doubs Baumoises », à compter du 1/07/2017. Celle-ci a rejoint la « Communauté de Communes du Pays des Portes du Haut Doubs ».

Les communes de BOUCLANS et de VAUCHAMPS désireuses de constituer une commune nouvelle ont délibéré dans ce sens. Toutefois, Bouclans ayant rejoint la Communauté de Communes citée plus haut, la commune de Vauchamps sollicite la CCDB pour intégrer à compter du 1^{er} Janvier 2018 la CCPPHD. Les Conseils Municipaux de ces 2 collectivités ont délibéré favorablement et la commune de VAUCHAMPS, membre de notre CCDB sollicite l'ensemble des communes afin de recevoir leur accord lui permettant de rejoindre BOUCLANS et la création de la commune nouvelle BOUCLANS/VAUCHAMPS. Le Maire précise que les délais impartis pour délibérer sur ce sujet sont dépassés et qu'en conséquence, l'absence de délibération vaut accord tacite.

III – Projets et prévisions 2018

Afin de préparer au mieux le programme de travaux d'investissement 2018, le Maire rappelle :

Outre la mise en œuvre des travaux de sécurisation de l'entrée nord du village, avec le concours et les conseils du S.T.A., afin de réaliser les modifications souhaitées dans le respect de la réglementation routière actuellement en vigueur en agglomération, il serait souhaitable de réfléchir dès à présent sur :

L'aménagement de la place centrale du village, compte tenu des futurs travaux de remplacement des éclairages publics, qui interviendront probablement en début d'année 2018. Le projet de réaliser un package (Voirie + Stationnement + aménagement de l'espace) sur la place centrale de la Mairie.

Le Maire invite conseillère et conseiller à donner des idées et des pistes de réflexion dans le but de concevoir un espace réussi et en adéquation avec les moyens financiers de la commune.

V – Questions et Informations

Suite à un courrier élaboré entre les cinq Élus du RPI déposé dans les délais impartis au secrétariat de l'Inspection Académique et traitant de notre demande concertée (Enseignants, Élus et Parents d'élèves), du retour à la semaine de 4 jours, nous avons réponse non pas de l'inspection académique mais du président de la CCDB nous informant que le retour à la semaine de 4 jours fera l'objet d'une analyse objective et que ce retour à 4 jours ne pourra être envisagé qu'à la rentrée 2018.

Suite à la visite du Sénateur JF LONGEOT au cours de laquelle les Élus, avons sensibilisé ce parlementaire sur le fait que depuis 4 voire 5 ans, nous demandons à Monsieur le Directeur d'académie de Besançon de régulariser la situation de Lomont sur Crête, quant à sa position inconfortable entre 2 secteurs (Besançon3 et Montbéliard1). Mr le sénateur a fait parvenir au Maire, copie du courrier réponse de l'inspection de Besançon.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures.